

PROCES-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal dûment convoqué le vendredi 10 avril 2026 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Madame Lina BEN HAMIDA secrétaire de séance.

Après les votes, Madame Lina BEN HAMIDA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présent(e)s : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Christophe CERVI, Mme Chantal CARRIE, M. Thomas KLEMM, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Nathalie ROUX, M. Sami BADER, Mme Sophie BOURNOT, Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA, M. Rudy ACCOSSATO, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Nicolas RIVOALLAN, M. Fabien BONNAFOUX, Mme Lydia PEREZ, Mme Lina BEN HAMIDA, Mme Isabelle MARTELLO, M. Eric ROLIN, Mme Oriana BIRELLI.

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Gilles UGOLINI représenté par Mme Annabel BECCATINI-GESREL
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle MARTELLO
Mme Angéla GALIERA représentée par M. Eric ROLIN

Absent(e)s excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Madame Lina Ben Hamida

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 27

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- 2 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 – budget principal de la Ville
- 3 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 – budget annexe du cimetière
- 4 - Affectation du résultat 2025 – budget principal de la Ville
- 5 - Affectation du résultat 2025 – budget annexe du cimetière
- 6 - Adoption du budget primitif de la Ville 2026
- 7 - Adoption du budget primitif annexe du cimetière 2026
- 8 - Ouverture des crédits d'investissement 2027 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027
- 9 - Vote des taux d'imposition 2026
- 10 - Modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE
- 11 - Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public
- 12 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2027
- 13 - Versement anticipé d'acompte de subvention à l'EPL Stellae pour 2027
- 14 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2027
- 15 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2027
- 16 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2027
- 17 - Transfert de Garantie d'emprunt donnée à la société LOGIS FAMILIAL dans le cadre de la réhabilitation locative sociale de 64 logements PLUS/PAI de la résidence « Sainte-Anne » à la société 1001 VIES HABITAT
- 18 - Convention de services entre la Ville de La Trinité et l'Etablissement Public local Stellae
- 19 - Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et le CCAS de La Trinité
- 20 - Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et la Caisse des écoles

Ressources Humaines

- 21 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local Stellae
- 22 - Mise à jour du régime indemnitaire pour l'ensemble des emplois existants au sein de la commune
- 23 - Mise à jour de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux
- 24 - Revalorisation progressive du montant de la carte « ticket restaurant » à compter de 2027
- 25 - Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de Gestion pour la commune, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des écoles de la Trinité et l'établissement public local Stellae
- 26 - Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville
- 27 - Revalorisation - Recrutement d'emplois vacataires
- 28 - Renouvellement des modalités d'attribution de véhicules de service, avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général de services pour 2026

Administration

- 29 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant défense

Intercommunalité

- 30 - Communication du rapport d'activité et développement durable 2024 – Métropole Nice Côte d'Azur
- 31 - Mise à jour - Détermination du nombre et élection des délégués du Conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, chers Trinitaires, en saluant les citoyens qui sont présents dans la salle et ceux comme à l'habitude qui sont derrière leur écran à nous écouter, je vous remercie d'être présent pour cette séance du Conseil municipal en ce jour du 22 avril. Et donc, je procède à l'ouverture de la séance et je passe la parole à la secrétaire de séance, madame Lina Ben Hamida, vous avez la parole.

Madame Lina BEN HAMIDA est désignée comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons régulièrement délibérer.

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons régulièrement délibérer. Nous allons donc passer à l'examen des délibérations à l'ordre du jour en commençant évidemment par la délibération n°1. Madame Martello, vous avez la parole si vous le souhaitez.

Madame Martello :

Merci. Oui, j'aurais voulu dire un petit mot de félicitation si vous le permettez. Déjà, j'adresse mon bonsoir, enfin notre bonsoir à toutes les personnes qui nous écoutent et nous, nous souhaitons adresser nos félicitations à Eric Ciotti pour son élection à la Présidence de la Métropole de Nice Côte d'Azur et nous lui apportons comme toujours notre soutien et saluons l'engagement de l'équipe qui l'entoure. Nous relevons également votre élection en qualité de 9^{ème} Vice-Président et soulignons que cette Vice-Présidence vous a été octroyée non en fonction de votre bilan, mais de votre seul statut de Maire de la 5^{ème} ville des plus peuplées de la Métropole. Et nous relevons aussi que votre taux de popularité parmi vos pairs ne fait pas l'unanimité. Il est remarquable également que vous ayez accepté cette collaboration qui vous engage auprès d'un Président de la Métropole, donc Eric Ciotti, contre lequel vous avez fait campagne et qui, vous engage également avec deux Vice-Présidents, le 1^{er} et le 18^{ème}, tous deux issus des rangs du Rassemblement National alors que vous déclariez dans le Nice-Matin du 17 mars ne pas pouvoir, j'ouvre les guillemets : « envisager le RN pour diriger la Métropole ». C'est peut-être pour cette raison que vous êtes le seul Vice-Président à ne pas avoir remercié le Président Ciotti de la confiance qu'il vous accorde malgré vos propos à son égard. Vous avez reçu la délégation de l'aménagement stratégique et économique de la Vallée du Paillon en lien avec la ligne 5 du tramway, au regard des orientations que vous avez défendues jusqu'à présent en la matière, notamment celle ayant contribué à l'enclavement de la Vallée du Paillon. Le défi qui vous attend apparaît à l'évidence particulièrement complexe, voire improbable. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien madame Martello, moi je ne vous remercie pas de ces gentilleses. En tous les cas, il semble que vous n'ayez pas bien écouté le discours d'investiture du Président de la Métropole, Eric Ciotti qui, contrairement à vous ne souhaite pas donner une dimension partisane et politicienne à la gouvernance de la Métropole, c'est la raison pour laquelle il m'a sollicité, pour que je sois au nom des Trinitaires, Vice-Président et qu'il a considéré qu'il était assez bien légitime pour le Maire le plus largement réélu parmi les communes les plus importantes de la Métropole que de défendre la voix de La Trinité et des Trinitaires au sein de l'exécutif métropolitain où je l'ai déjà défendue, contrairement aux usages antérieurs et notamment de la mandature dans laquelle vous étiez Première adjointe d'une commune qui avait brillé par son absence et par sa difficulté à faire entendre la voix de La Trinité avant la période de 2020. Quant à nous, et j'y reviendrai tout à l'heure

lors de l'ordre du jour parce que comme d'habitude, vous choisissez de vous affranchir de l'ordre du jour, mais nous aurons tout à l'heure une délibération, en tout cas une présentation de rapport qui concerne la Métropole où j'évoquerai à la fois le bilan passé et le rôle que j'entends jouer effectivement comme Vice-Président au côté du Président avec une divergence de sensibilité que nous assumons lui et moi, mais avec une vision partagée sur le fait que la gouvernance métropolitaine, cet établissement public de coopération intercommunale, doit être géré dans l'intérêt général et à bien des égards selon les compétences techniques qui lui sont attribuées. En tous les cas, je suis très fier effectivement de porter la voix des Trinitaires au sein de la Métropole. Cette voix des Trinitaires qui nous a si largement été formulée par sa confiance parce qu'effectivement contrairement à vous qui, par deux fois, avez reçu une sévère défaite eh bien, quant à nous avec mon équipe nous avons reçu une confiance des Trinitaires qui nous engage, qui nous donne beaucoup de responsabilités, et de Trinitaires qui ont manifesté par leur vote à plus de 68 %, le fait qu'ils souhaitent que la commune soit gouvernée au-delà des sensibilités dans un esprit de rassemblement et de confiance dans l'avenir, ce qui est notre boussole.

~~~~~

### **Délibération n°1 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

#### **Monsieur le Maire :**

À présent, je vous propose que nous passions à l'ordre du jour et à la délibération n°1 qui concerne l'adoption du règlement budgétaire et financier et je donne la parole à l'adjoint aux finances.

#### **Monsieur Genieys :**

Merci monsieur le Maire. Je vais prendre la parole pour une vingtaine de délibérations. Excusez-moi. Ce soir donc, il faut présenter une série de délibérations. Il y en a 20 en tout. Certaines sont déterminantes pour l'action de la commune, c'est le budget 2026, c'est le CFU 2025 et le vote des taux d'imposition. L'ensemble des autres délibérations concerne des dispositions réglementaires ou techniques qui encadrent l'action de nos services. Donc, on démarre avec la première délibération qui nous demande de voter le règlement budgétaire et financier. La commune de La Trinité avait candidaté et a été retenue pour l'expérimentation du Compte Financier Unique et elle applique depuis 2022 le référentiel budgétaire comptable M57. Ce dernier est maintenant devenu la règle pour toutes les communes et ce dernier impose l'adoption d'un règlement financier et budgétaire. Nous avons déjà voté, puisque nous étions dans l'expérimentation, un règlement financier budgétaire. Celui-ci encadre globalement trois axes budgétaires majeurs de la municipalité : la tenue d'une comptabilité d'engagement, l'instauration d'une programmation pluriannuelle des investissements, l'organisation et le suivi des autorisations de programmes. Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce règlement.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'adjoint aux finances. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets le règlement budgétaire et financier au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

**Vote du Conseil :          Pour : 28                  Contre : 0                  Abstention : 5**

~~~~~

Délibération n° 2 – Adoption du Compte Financier Unique 2025 – budget principal de la Ville

Monsieur le Maire :

La délibération n°2 concerne l'adoption du Compte Financier Unique pour 2025 dans le budget principal de la Ville. Vous avez la parole, monsieur l'adjoint.

Monsieur Genieys :

On parle maintenant du CFU Ville 2025. Ce CFU vous a été explicité dans le rapport de présentation joint à l'ensemble des documents comptables qui vous ont été précédemment transmis. Par ailleurs, comme vous l'avez découvert dans le rapport de présentation du CFU 2025, l'article 191 de la loi de finances de 2024, introduit une nouvelle annexe au Compte Financier Unique, dite annexe environnementale des collectivités locales qui permet d'évaluer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Elle vise à valoriser les investissements ayant un effet positif sur l'environnement et accompagner la planification écologique. La commune a donc procédé à une identification des dépenses d'investissement présentant un impact environnemental. On en vient au CFU proprement dit. L'exercice 2025 est caractérisé notamment par une maîtrise des charges à caractère général et des ressources humaines. Un niveau d'épargne confirmant la trajectoire financière positive de la commune, la réalisation d'un programme d'investissement durable et écoresponsable, notamment dans les écoles et bien sûr l'avancement des travaux de La Stella. Synthétiquement, les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice se sont montées à 18 765 902 €, les dépenses réelles de fonctionnement à 17 691 492 €, soit un solde positif réel de 1 074 410 €. Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 8 308 668 €, les dépenses réelles d'investissement à 9 779 660 €, soit un solde négatif réel de 1 470 992 €. Le jeu comptable des recettes et dépenses d'ordre dans les deux sections fait ressortir un excédent net cumulé de 710 970 € en fonctionnement, un déficit net cumulé de 1 107 052 € en investissement. Après intégration des restes à réaliser et des résultats antérieurs, le résultat cumulé de clôture aboutit à un excédent net de 2 357 901 € qui traduit une situation financière maîtrisée. Nous vous demandons d'approuver ce CFU.

Monsieur le Maire :

Je vous propose monsieur l'adjoint que vous présentiez le CFU du budget cimetière, après quoi je quitterai la salle puisque selon l'usage le Maire ne doit pas participer, ni au débat, ni au vote. Donc présenter le CFU.

Monsieur Genieys :

Oui, donc le CFU du cimetière vite présenté, qui constate les recettes réalisées à hauteur de 42 000 € qui sont les ventes de caveaux de l'année 2025. Voilà.

Monsieur le Maire :

Parfait. Donc je quitte la séance et je vous laisserai procéder au débat éventuel et au vote sur les délibérations n°2 et n°3.

Monsieur Genieys :

Pardon. Donc je vous demande de bien, oui, pardon madame Martello.

Madame Martello :

Merci monsieur Genieys. Alors bon, nous constatons que vous poursuivez le choix de maintenir votre politique fiscale et de dépenses démesurées. Les éléments budgétaires que vous présentez aujourd'hui appellent plusieurs observations. Vous affichez un résultat de fonctionnement à 3 millions d'euros ainsi qu'un résultat d'investissement déficitaire d'environ 1 million d'euros. Malgré cette situation, vous faites le choix de recourir de nouveau à l'emprunt. Après avoir emprunté 6 millions d'euros en 2025, vous prévoyez d'emprunter de nouveau, 2 millions en 2026. Fin 2025, l'état de la dette était de 30 millions d'euros et cela représente 1 500 000 euros de remboursement annuel dont plus de 450 000 € d'intérêts bancaires. En réalité, l'emprunt apparaît comme le seul levier permettant de financer votre unique projet, à savoir la construction d'une salle des fêtes aux dimensions que nous jugeons encore plus aujourd'hui comme pharaonique. De 510 000 € de fonctionnement en 2025, il vous sera nécessaire de prévoir 1 500 000 € pour 2026 alors que La Stella n'est toujours pas inaugurée. Pour notre part, nous tenons à rappeler que l'efficacité de l'action communale ne se mesure pas au montant dépensé, mais bien à la pertinence des choix effectués et à leur utilité pour les habitants et ainsi qu'à leur soutenabilité dans le temps. Vous ne pouvez plus vous dispenser de responsabilité derrière l'excuse d'une situation financière difficile avec un résultat de fonctionnement tel que vous l'évoquez grâce à une fiscalité beaucoup trop élevée. Vous dites avoir de l'ambition pour La Trinité, or la vie quotidienne des Trinitaires ne vous intéresse pas : lourdeur fiscale, insécurité, embouteillages, voilà

la routine ordinaire. Le temps des festivités devrait laisser place au temps de la prudence. Je vous remercie et nous votons contre.

Monsieur Genieys :

Juste je vous réponds juste parce que vous avez digressé par rapport à un compte. On parle là du CFU 2025. Donc vous avez une comment dire...

Madame Martello :

Je suis allée trop vite.

Monsieur Genieys :

Voilà un tour d'horizon politique. Bon, il y a un certain nombre d'erreurs que j'ai constaté là-dessus. Vous me parlez de 3 millions d'endettement, de 30 millions d'entendements. Je ne sais pas où d'où vous sortez ce chiffre déjà. Et puis bon, on reparlera peut-être des problèmes de fiscalité puisqu'on en est pas au vote des taux d'imposition. Voilà, pour le reste, je pense que cela dépasse le vote et la proposition du budget pardon, du CFU 2025, votre analyse. C'est tout. Moi, je m'en tiens à une rigueur comptable et celle-là, je pense que personne ne peut la contester. Peut-être qu'on passe au vote, à moins que voilà. Donc, sur le CFU 2025 qui est pour pardon, c'est déjà qui est contre. Alors, excusez-moi, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le CFU 2025 est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 5

Abstention : 0

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

XXXXXXXXXX

Délibération n°3 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 – budget annexe du cimetière

Monsieur Genieys :

Alors, on a le cimetière, sur le cimetière, je pense qu'il y aura moins de polémique. Donc sur le cimetière, les recettes de l'année, je vous l'avais dit, sont ont été réalisées à hauteur de 40 000 €, ce sont les ventes de caveaux. A moins qu'il y ait des observations, on passe au vote. Pareil, qui est contre ? Contre le cimetière. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté et on va peut-être demander à monsieur le Maire de revenir.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 5

Abstention : 0

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

XXXXXXXXXX

Délibération n°4 – Affectation du résultat 2025 – budget principal de la Ville

Monsieur le Maire :

Bien, je prends note de l'adoption des délibérations n°2 et n°3. La délibération n°4 concerne l'affectation du résultat 2025 du budget principal de la Ville. Vous avez la parole, monsieur l'adjoint.

Monsieur Genieys :

Alors, on a la 4 et la 5. On va voir la Ville et le cimetière. Simplement, les résultats définitifs arrêtés en 2025 sont repris, affectés au budget principal de la ville pour 2026. La prise en compte s'effectue ainsi, nous avons décidé de porter un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur 1 070 645 €. L'excédent de fonctionnement résiduel est de 2 650 066 € et cela donc en recettes et on porte en déficit d'investissement 1 362 770 € pour le budget de la Ville.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, c'est une occasion de rappeler, et nous évoquerons tout à l'heure le budget primitif de 2026, c'est une occasion de rappeler des éléments factuels contrairement à quelques contre-vérités qui pourraient circuler. Je me suis laissé dire qu'en mon absence certaines contre-vérités auraient pu circuler. La dette de la Ville s'élevait, madame Martello, à 22 millions d'euros lorsque nous avons pris les responsabilités en 2020, notamment à cause de dettes cachées, d'une ligne de trésorerie en permanence consommée.

Madame Martello :

Ça je ne peux pas vous laisser dire ça.

Monsieur le Maire :

De très grandes irrégularités dans le compte administratif pour lesquelles le tribunal malheureusement avait dû se prononcer et vous a condamnée.

Madame Martello :

C'est faux. C'est faux ce que vous dites.

Monsieur le Maire :

À l'issue, à l'issue, de ce ...écoutez, il n'y a qu'à ressortir les jugements du tribunal. Et quant à la fin du mandat et aujourd'hui, la dette qui était à 22 millions d'euros n'est plus qu'à 18 millions d'euros. C'est-à-dire qu'après les investissements que nous avons faits, qui sautent aux yeux de tous les Trinitaires, que ce soit évidemment pour La Stella que nous, nous inaugurerons pour la Sainte-Trinité ou que ce soit pour la rénovation de nos bâtiments communaux à commencer par les écoles, après tous ces investissements que nous avons faits et grâce notamment, évidemment à l'effort des Trinitaires et au soutien important dont nous avons pu bénéficier de la part de l'État et des collectivités, nous avons réussi à désendetter la ville tout en enrichissant le patrimoine des Trinitaires. Voilà de quoi il s'agit lorsqu'on regarde les choses factuellement. Et par ailleurs, je ne reviens pas sur le redressement de la trajectoire financière de la commune que tous les commentateurs, à commencer par l'État, ont salué. Je me souviens encore de la venue du Directeur départemental des finances publiques dans cette salle pour saluer le redressement de la trajectoire de la ville. Monsieur l'adjoint, nous étions ensemble à chacune de ces étapes. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote cette affectation du résultat 2025 dans le budget principal de la ville. Délibération n° 4. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°5 - Affectation du résultat 2025 – budget annexe du cimetière

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne l'affectation de ce résultat 2025 dans le budget annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°6 – Adoption du budget primitif de la Ville 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 concerne le budget primitif de la ville. Et donc je vous donne la parole, monsieur l'adjoint.

Monsieur Genieys :

Oui. Nous en venons au vote du budget primitif 2026 de la Ville. Alors, ce budget primitif s'inscrit dans la continuité des orientations définies lors des exercices précédents avec une attention particulière portée à l'équilibre financier et à la maîtrise des dépenses qui vise à concilier le maintien d'un service public de qualité avec la préservation des marges de manœuvre financière de la collectivité en section de fonctionnement. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux. En 2026, les priorités portent sur la maîtrise, la maîtrise des charges à caractère général, la gestion des dépenses de personnel dans un contexte d'inflation et d'évolution réglementaire, le maintien d'un niveau de service public de qualité et la préservation de l'épargne brute. La section d'investissement retrace les opérations ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité. Pour 2026, la politique d'investissement s'articule autour de plusieurs axes : l'entretien et la valorisation du patrimoine communal, la poursuite des projets structurants engagés, l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le développement des équipements publics sont principalement visés, l'extension du cimetière, la rénovation de la crèche ainsi que la rénovation thermique de l'école du Chêne-Vert et bien sûr la finalisation de La Stella. Le financement des investissements est assuré par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement. L'autofinancement prévu est de 1 500 000 €. Deuxièmement, les subventions. Les subventions déjà obtenues et donc budgétées se montent à 2 574 000 € et le recours à l'emprunt résiduel dont le montant prévisionnel est de 2 millions d'euros. Voilà monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'intervention sur le budget primitif de la Ville ?

Madame Martello :

Non.

Monsieur le Maire :

D'accord. Bon, écoutez, traditionnellement, ce moment de débat autour du budget annuel est le grand moment démocratique d'une collectivité. Mais si j'ai bien compris, vous avez préféré intervenir quand je n'étais pas là en fait, un peu à côté, sur le Compte Financier Unique. Cela n'est pas grave.

Madame Martello :

Ne cherchez pas de raison. Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

Si vous ne souhaitez pas intervenir sur le budget au moment de cet important débat démocratique c'est votre choix. Bon, aussi peut-être que vous n'avez pas grand-chose à dire pour commenter. Effectivement, notre trajectoire est assez simple : poursuite, comme vient de le dire monsieur l'adjoint, de nos investissements au service des Trinitaires. Les grands investissements dont la commune avait besoin pour se remettre à niveau ont été faits dans le précédent mandat avec la construction de cette salle de spectacles et de festivités, de cette maison des Trinitaires, d'une certaine manière, que sera La Stella, s'achève. A la fin de l'année, nous aurons terminé de payer tous ceux qui ont travaillé pour La Stella. En ayant terminé de payer La Stella, nous aurons pourtant continué, comme je viens de le dire, de désendetter la ville et nous n'aurons pas d'immenses chantiers en termes de projets nouveaux, mais par contre, nous aurons une trajectoire d'investissement qui se maintiendra pour les bâtiments communaux, pour nos écoles avec toujours ce cap aussi de chercher, monsieur l'adjoint et avec notre équipe, à mener à bien des investissements qui font faire des économies de fonctionnement. Le meilleur exemple de ce que je dis, c'est ce que nous avons fait à l'école Lepeltier où en bénéficiant de plus d'un million d'euros de subvention, peut-être même près de 2 millions d'euros si on additionne l'ensemble des subventions dont nous avons bénéficié à cet endroit-là, eh bien nous avons pu obtenir une rénovation totale de l'école et une rénovation énergétique qui nous fait faire chaque année

50 000 € d'économie. Donc, investir pour pouvoir faire des économies de fonctionnement, c'est exactement le cap que nous nous fixerons progressivement dans une logique programmée, pluriannuelle pour l'ensemble de nos écoles, pour l'ensemble de nos bâtiments communaux avec toujours cette idée que l'optimisation énergétique et la rénovation énergétique est un enjeu à la fois, évidemment de confort, mais aussi d'économie. Et puis, nous aurons d'autres investissements à mener, à la fois ceux qui sont dans nos engagements, mais aussi peut-être ceux qui s'imposeront à nous, parce qu'en permanence, je demande à ce que soit regardé très précisément tous les éléments de la commune qui peuvent avoir besoin d'un investissement. Et puis en termes de fonctionnement, là aussi monsieur l'adjoint l'a bien dit, nous continuerons de rechercher partout les économies qui nous permettent ensuite de dégager des marges pour améliorer la santé financière de la commune et puis pour investir. Voilà donc une logique à la fois prudente, raisonnable et en même temps de développement de notre commune qui commence largement à se voir puisqu'il n'y a pas un jour où je ne croise pas un Trinitaire ou un ami de La Trinité qui nous dit qu'il est heureux de voir comment le visage de La Trinité se rénove, s'embellit, se sécurise. C'est la grille de lecture que nous avons. Je sou mets donc au vote le budget primitif de la ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

BOBOBOBOBO

Délibération n°7 - Adoption du budget primitif annexe du cimetière 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°7, c'est le cimetière donc, c'est ce que vous avez évoqué. Je crois qu'il y a pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

BOBOBOBOBO

Délibération n°8 – Ouverture des crédits d'investissement 2027 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027

Monsieur le Maire :

La délibération n°8. Alors la délibération n°8 comme d'autres dans ce Conseil municipal, fait vraiment l'objet d'une extrême rigueur comptable, budgétaire, d'une extrême anticipation. Je l'explique brièvement et puis vous allez développer. Traditionnellement, comme les budgets sont votés en début d'année, il y a toujours un moment en tout début d'année avant le vote du budget où des crédits doivent être engagés sans que le budget de l'année soit voté. Et donc c'est le cas en 2026, ce sera le cas en 2027 et donc nos services particulièrement rigoureux, c'est ce qui nous vaut aussi les bonnes notes, les bonnes appréciations de la Direction des Finances Publiques eh bien, nous propose dès ce printemps d'anticiper sur le fait qu'en 2027, nous n'aurons pas encore voté le budget en janvier par exemple et il nous faudra engager des crédits. C'est de cela, si je ne me trompe pas, monsieur l'adjoint, qu'il s'agit dans la délibération n°8.

Monsieur Genieys :

Et monsieur le Maire a tout dit. Donc on passe au vote.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations là-dessus ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

Délibération n°9 – Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°9, délibération là aussi particulièrement importante, elle concerne les taux d'imposition comme nous nous y sommes engagés eh bien évidemment, nous maintiendrons à l'identique les taux d'imposition étant entendu qu'au regard de l'histoire de la commune depuis de très nombreuses années, l'imposition trinitaire est haute et même si nous avons dans le mandat précédent baissé les taux, parce que suite à la victoire que nous avons obtenue au Conseil Constitutionnel contre l'injustice qui nous était faite, nous avons pu ensuite répercuter cette victoire sur une baisse des taux d'imposition. Cette baisse des taux d'imposition n'a pu servir que de bouclier contre l'augmentation à laquelle procédait l'État sur les bases. Et donc cette baisse, elle ne s'est pas vraiment vue sur les feuilles d'impôts des Trinitaires, mais nous l'avons faite. Alors évidemment la période de grande difficulté mondiale, nationale, nous conduit à beaucoup de prudence. Mais malgré cela, malgré les difficultés que nous aurons à affronter, malgré la baisse d'une partie des dotations de l'État, il faut le dire, qui concerne l'ensemble des collectivités, eh bien nous maintenons notre cap et évidemment nous n'augmenterons pas les impôts. C'est ce que nous déciderons dans cette délibération qui a pour objet de fixer les taux pour cette année. Y a-t-il des observations ? Oui, madame Martello, vous avez la parole.

Madame Martello :

Alors, permettez-moi aussi un bref rappel sur l'évolution des taux depuis 2020. En 2020, le taux s'établissait à 19 et quelques pourcents, en 2022, il a été porté à 52 % donc, c'est sous votre mandature, 52 %. En 2023, vous l'avez ramené à 47 % niveau qui demeure le plus élevé du département. La délibération proposée ce soir vise de fait à pérenniser ce niveau de fiscalité particulièrement élevé sans évolution notable, sinon celle de confirmer ce positionnement au sommet des taux départementaux. Une situation qui manifestement ne suscite guère d'interrogation au sein de votre majorité. Par ailleurs, il serait difficile de soutenir qu'il s'agit d'une baisse d'impôt. Chacun peut constater à la lecture du montant dû en bas de sa feuille d'impôt, que la réalité de la charge fiscale de ce racket fiscal demeure inchangée. A cet égard, il pourrait être opportun de s'inspirer de certaines initiatives menées par le Président Ciotti, notamment, bon, lui il l'a fait, je ne sais pas si vous pouvez le faire, mais la réduction des indemnités des élus et la baisse annoncée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au bénéfice des habitants. Donc, il commence à travailler sur des baisses d'impôts. Bon, ici ce n'est pas le cas. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien madame Martello, je ne crois pas qu'il faille qu'on refasse le film sans cesse parce que dans la démocratie locale, il y a des échéances importantes qui s'appellent les élections. Et si vous vous faites semblant de ne pas avoir compris ou si vous n'avez pas compris, les Trinitaires ont compris. Les efforts que nous avons faits, c'est-à-dire ...

Madame Martello :

Les efforts que vous avez faits sont les Trinitaires qui les ont faits avec leurs impôts.

Monsieur le Maire :

... ils ont voté . S'il vous plaît, moi je vous laisse parler...

Madame Martello :

Non, vous ne me laissez pas parler.

Monsieur le Maire :

... donc ayez s'il vous plaît la politesse de ne pas interrompre le Président de séance. Moi, je ne vous interromps jamais.

Madame Martello :

Si peu, la preuve.

Monsieur le Maire :

... donc, s'il vous plait, n'interrompez pas le Président de séance que je suis, grâce aux suffrages récents des Trinitaires. Donc, je vous redis que les Trinitaires ont voté, le débat a eu lieu, enfin vous avez refusé le débat direct pendant la campagne électorale, mais enfin en tout cas, le débat public a eu lieu, les Trinitaires ont tranché et ils ont compris. Et soit vous faites semblant de ne pas avoir compris, soit vous n'avez pas compris, en tous les cas, quand vous parlez d'un passage de 19 à 52, tous ceux qui sont des observateurs honnêtes intellectuellement des réalités, savent que quand vous parlez de 19 %, vous oubliez toutes les autres fiscalités, notamment la taxe additionnelle du SIVOM, notamment la taxe du Département qui ont été par la loi et par notre récupération de compétences fusionnées en un seul taux dont nous avons hérité à cause de vous, qui s'élevait à 52 % et suite à la bataille que nous avons menée, nous avons péniblement ramené ce taux de 52 à 47 %. Ça, ce sont les faits, madame Martello, les faits sont têtus. Mais si vous voulez, je crois qu'il n'est pas utile de revenir une nouvelle fois à cela parce qu'il semble que rien ne vous arrête dans le déni.

Madame Martello :

Mais je ne suis pas dans le déni. En parlant comme ça, vous insultez tous les gens qui ont voté pour notre équipe.

Monsieur le Maire :

Ni les condamnations au tribunal, ni les condamnations dans les urnes.

Madame Martello :

C'est vous qui êtes en boucle avec ça.

Monsieur le Maire :

Ni les condamnations dans les urnes. Et je demande à ce qu'on ne donne pas le micro à madame Martello quand je suis en train de parler, comme quand tout autre conseiller municipal est en train de parler et moi je ne m'autorise pas à couper un élu qui intervient parce que c'est le respect de la démocratie. Donc, vous avez la parole quand le Président de la séance vous la donne et je vous la donne à chaque fois que vous la demandez et moi je ne m'autorise jamais à vous interrompre, voilà. Donc madame Martello, arrêtez d'importuner les citoyens avec des contre-vérités, s'il vous plaît et désormais avançons. Donc, est-ce que vous êtes pour ou contre le maintien des taux d'imposition lors de cette délibération ? Vous êtes contre. Alors, je fais voter l'ensemble du Conseil municipal. Qui est contre le maintien, le gel des taux d'imposition ? Qui est contre ? Vous êtes contre ? C'est ça. Donc, qui s'abstient ? Qui est pour ? Bien, le gel de taux d'imposition est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

XXXXXXXXXX

Délibération n°10 - Modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

La délibération n°10 concerne la modification du tarif de la TLPE, c'est-à-dire la taxe locale pour la publicité extérieure qui concerne les enseignes commerciales. Je précise que, comme chaque année, puisque cette délibération est votée chaque année, nous avons décidé bien entendu d'exonérer toutes les enseignes commerciales de moins de 7 m². C'est-à-dire que tous les commerces de proximité sont exonérés de cette taxe et ne sont soumis à cette taxe et à son augmentation modérée de par la loi, que les très grandes enseignes pour lesquelles cette taxe n'a que très peu d'impact. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Alors, je soumetts aux voix qui est contre, qui s'abstient ? Qui est pour ? Vous êtes contre ? D'accord. Donc qui est pour ? La délibération est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°11 - Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 concerne l'autorisation permanente donnée au comptable public pour des poursuites. Monsieur l'adjoint. Bon, c'est une délibération très formelle, très technique. La délibération n°11. Qu'on donne le micro à monsieur Genieys.

Monsieur Genieys :

Après le vote des taux d'imposition et la TLPE, c'est l'autorisation permanente et générale de poursuite qui est donnée au comptable public que nous vous demandons d'approuver puisque nous sommes dans un nouveau mandat. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Parfait. Pas d'observation sur cette délibération. Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°12 – Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2027

Monsieur le Maire :

Les délibérations n°12 à 16, je vais vous donner la parole, concerne le même mécanisme que j'évoquais tout à l'heure. Vous avez la parole, monsieur l'adjoint.

Monsieur Genieys :

C'est ça qui concerne le versement anticipé d'acompte de subvention pour la Caisse des écoles, l'EPL Stellae, le CCAS, le SIVU La Plana et Trinité Sports. Et ce versement calculé en pourcentage de la subvention accordée l'année précédente permet de faire face aux dépenses dès le 1^{er} janvier 2027. Cette autorisation doit intervenir toujours lors du budget primitif ou d'une décision modificative. On est en mesure de le faire directement et c'est ce qui vous est demandé aujourd'hui.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts les délibérations au vote une par une. Donc pour le versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2027, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°13 – Versement anticipé d'acompte de subvention à l'EPL Stellae pour 2027

Monsieur le Maire :

Délibération n°13, la même chose pour l'établissement public local Stellae pour 2027. Qui est contre ?

Ah pardon, monsieur Rolin. Qu'on donne la parole à monsieur Rolin, s'il vous plaît. Vous avez la parole, cher collègue.

Monsieur Rolin :

Merci, monsieur le Maire. Monsieur le Maire, une subvention de 1 558 000 € constitue un engagement pour le moins significatif. Pourriez-vous à ce titre nous préciser les orientations de la programmation culturelle de La Stella ? Quelle seront l'addition et l'effervescence que nous avons pu observer depuis les fêtes de Noël pour essayer de livrer avant les élections ? Nous suivons en effet son avenir avec une intention toute particulière, dans l'espoir qu'elle ne devienne pas à terme une charge durable pesante pour les contribuables trinitaires. Elle n'est toujours pas inaugurée. Nous votons contre.

Monsieur le Maire :

Alors, monsieur Rolin, pour répondre précisément à vos questions, je vous remercie de leur précision, nous avons voulu créer justement un établissement public local pour que les dépenses et le fonctionnement de la culture à La Trinité soit parfaitement transparents et parfaitement identifiables par les Trinitaires. Et nous avons voulu, parce que vous évoquez 1 million d'euros qui n'est pas seulement consacré à La Stella, comme vous le savez, mais qui regroupe l'ensemble des activités culturelles de la ville y compris les existantes, c'est-à-dire l'école de musique et la médiathèque. Et donc, dans le chiffre que vous avez avancé, l'immense majorité, la quasi-totalité, ce sont des sommes que la commune dépensait déjà depuis de très nombreuses années parce qu'elle a depuis longtemps une médiathèque, une école de musique, etc., et donc, nous avons transféré les charges et notamment de personnel à cet établissement public local. Là aussi, dans une volonté à la fois de transparence et de parfaite bonne gestion parce que je ne souhaitais pas que l'on puisse dire ou que l'on puisse ressentir une forme d'opacité dans le fonctionnement et donc, les choses seront parfaitement lisibles. C'est extrêmement important. Ensuite pour le chantier et sa livraison, bon l'inauguration est prévue pour la Sainte-Trinité, c'est ce que nous avons voulu depuis longtemps quand nous nous sommes aperçus qu'effectivement la livraison n'interviendrait pas avant la fin du précédent mandat. Et nous l'avons dit bien avant, nous n'avons pas cherché à accélérer les choses d'une manière ou d'une autre. Ce chantier a eu finalement très peu de retard au regard des chantiers de cette importance. On reste toujours très vigilant parce qu'on est dans la période des définitions. De nombreux trinitaires, de très nombreux trinitaires même, ont participé aux visites de chantier que nous avons organisées tout au long de ce chantier, ils ont pu voir que les choses avançaient progressivement. Quant à la programmation, comme nous nous y sommes engagés, nous voulons que cette programmation réponde finalement au goût de tout le monde. Alors c'est difficile les goûts et les couleurs parce que par définition c'est très très subjectif. D'abord priorité absolue, nous voulons que cette salle soit la salle des Trinitaires et que donc les associations trinitaires y soient accueillies comme nous nous y étions engagés dès le premier jour du lancement de ce projet, les associations trinitaires, y soient accueillies gratuitement. Nous aurons par exemple dans les premières semaines du fonctionnement de la Stella, un spectacle de danse important, celui de l'association Classi-Jazz, connue parmi toutes les associations de danse de la ville, qui fera son spectacle. Nous aurons au fur et à mesure des associations trinitaires qui occuperont La Stella, qui bénéficieront d'un écrin. Je vous rappelle quand même que depuis des années et des années, l'association de danse Classi-Jazz dans laquelle ont dansé tant de génération, de filles et de garçons aussi, mais quand même davantage de filles trinitaires, on parle vraiment de plusieurs générations, eh bien faisait son spectacle la plupart du temps à l'Ariane. Les Trinitaires se garaient à La Trinité, traversaient le pont à Anatole France et allaient à l'Ariane pour participer à un spectacle de danse trinitaire depuis de nombreuses années. Il y avait une forme d'anomalie à cela et désormais, nous allons avoir un écrin où les associations trinitaires, je pense à beaucoup, beaucoup d'autres associations eh bien, pourront organiser leur manifestation importante dans La Stella. C'est la priorité n°1. Et puis ensuite et il y a d'ailleurs des demandes qui arrivent nombreuses petit à petit et qu'il nous faudra évidemment bien organiser parce que par ailleurs, il y aura une programmation de spectacles et je profite de cette occasion pour saluer les élus qui, à mes côtés, travaillent à ces sujets, que ce soit l'adjointe à la culture, Chantal Carrié, l'adjointe aux festivités, Marie-Pierre Parini notamment, vraiment pour le contenu de ce qu'il y aura dans La Stella. Nous allons avoir une programmation culturelle avec des spectacles d'humour, des

one man show, des stand-up, du théâtre, de la danse, de la musique actuelle, classique. Bref, l'idée c'est qu'il y en ait pour tous les goûts. Ce n'est pas simple parce que là aussi, comme nous avons une incertitude forcément sur la date réelle de livraison et puis qu'il y avait cette échéance électorale, moi je ne me sentais pas légitime pour acter une programmation alors même qu'il y avait le renouvellement électoral. Donc, j'ai demandé à ce que la programmation soit retenue. Et donc, évidemment là nos services ont travaillé sur une programmation, mais il faudra sans doute une forme d'indulgence parce qu'on va tester au début, il y aura sans doute des spectacles qui marcheront énormément, d'autres qui marcheront moins, forcément c'est le c'est le sens même d'une salle de spectacles et ensuite, l'avantage qu'on aura c'est de pouvoir adapter cette programmation en regardant les choses, en disant « Eh bien ça, ça a fait un tabac » ; donc il faut sans doute peut-être faire plus de spectacles de ce type ; « Ça n'a pas du tout marché » ; peut-être qu'il faut réfléchir autrement, etc. Mais je suis assez optimiste et raisonnablement optimiste au regard de toutes les demandes que nous recevons, que ce soit d'artistes, de producteurs, de dirigeants d'institutions culturelles importantes qui sont venus visiter le chantier, que ce soit des dirigeants de théâtres importants, que ce soit ce fameux comique dont le nom m'échappe, Jarry, il n'y a qu'à moi qu'il peut échapper parce que c'est une star nationale qui un jour m'a appelé en disant : "Monsieur le Maire, je voudrais visiter le chantier de La Stella parce que ce que vous faites est particulièrement intéressant." Donc j'ai fait sa connaissance à ce moment-là, il a visité et depuis nous continuons d'avoir des échanges avec ses équipes pour voir comment nous pourrions travailler, notamment sur ces sujets d'humour. Je salue aussi le travail que mènera à mes côtés, Rudy Accossato dans le cadre de sa délégation, le mécénat autour de La Stella, parce que nous avons un très grand nombre d'entreprises qui nous disent : « Eh bien nous, on voudrait bien à la fois inviter nos salariés, nos clients et puis pourquoi pas faire un partenariat, de temps en temps faire une soirée privée ». Tout ça, cela va aussi ramener de l'argent dans les caisses de cet établissement public où nous pourrions dire chaque année, quand nous voterons ce fameux budget : « Eh bien, voilà ce que nous avons pu avoir comme recettes extérieures, par exemple ». Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, mais voilà la trajectoire que nous nous donnons. Je crois que ce qui est très, très important et ce à quoi nous avons travaillé, c'est que La Stella, cela n'est pas un caprice des Trinitaires. Nous en 2020 avec mon équipe, quand on a été élu, on s'était engagé pour faire une salle de spectacles et de festivités, c'était notre engagement n°1. On a été largement élu déjà en 2020 et on a fait exactement ce que les Trinitaires nous avaient donné mandat de faire. Et donc, nous allons rendre une salle qui va être ce que je viens d'expliquer et sans doute plus encore. J'aurais pu évoquer le « café des étoiles », c'est-à-dire ce foyer que nous allons avoir au premier étage avec une très belle terrasse qui fonctionnera essentiellement les jours de spectacles, mais sans doute pas seulement, où nous pourrions sans doute avoir le plaisir de nous retrouver sur une terrasse autour d'un verre après un spectacle, avant un spectacle ou peut-être même un jour où il n'y aura pas eu de spectacle, mais où il y aura un événement particulier. J'aurais pu évoquer des séances de cinéma par exemple. Nous organiserons des séances de cinéma et peut-être qu'un dimanche après-midi, les Trinitaires seront contents d'aller voir un Disney de Noël et puis de partager un brunch ou que sais-je ? Voilà tout ce que nous allons pouvoir faire dans La Stella. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Madame Martello :

Pour Stellae ?

Monsieur le Maire :

Oui, la délibération n°13 qui concerne le versement anticipé d'acompte. Qui est contre ? Vous êtes contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

~~~~~

#### **Délibération n°14 – Versement anticipé d’acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2027**

##### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°14 concerne la même chose, mais pour le SIVU La Plana, c'est-à-dire l'école de La Plana. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

#### **Délibération n°15 – Versement anticipé d’acompte de subvention au CCAS pour 2027**

##### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°15 pour le CCAS, le versement anticipé d'acompte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

#### **Délibération n°16 – Versement anticipé d’acompte de subvention à Trinité Sports pour 2027**

##### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°16 concerne le versement anticipé d'acompte de subvention au Trinité Sports Omnisport pour 2027. Je profite de cette délibération pour dire que nous allons fêter dans quelques jours, les 60 ans du Trinité Sports Omnisport. Ce sera un beau moment, monsieur l'adjoint au sport. Je crois que vous y travaillez avec les associations. Y a-t-il des observations ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

#### **Délibération n°17 –Transfert de Garantie d’emprunt donnée à la société LOGIS FAMILIAL dans le cadre de la réhabilitation locative sociale de 64 logements PLUS/PAI de la résidence « Sainte-Anne » à la société 1001 VIES HABITAT**

##### **Monsieur le Maire :**

Alors, la délibération n°17 est une délibération là aussi, très technique. Traditionnellement et selon l'usage, depuis toujours, la commune accorde une garantie d'emprunt aux différents bailleurs sociaux qui sont présents sur son territoire. Le Logis Familial est un des bailleurs sociaux historiques. Il change de nom en fait. Il se regroupe avec d'autres bailleurs pour former « 1001 Vies Habitat » dans sa résidence « Sainte-Anne » qui est le nom de ce que les Trinitaires appellent le Logis Familial. Et donc, il s'agit tout simplement de transférer cette garantie d'emprunt. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

## **Délibération n°18 – Convention de services entre la Ville de La Trinité et l'Etablissement Public local Stellae**

### **Monsieur le Maire :**

Les délibérations suivantes concernent là aussi, ce bon fonctionnement que nous avons voulu parce que j'ai évoqué donc l'établissement public Stellae, mais qui fonctionne finalement sur le même modèle que le CCAS ou que la Caisse des écoles, c'est-à-dire ce sont des établissements publics qui sont sous le contrôle de la commune, mais qui ont un fonctionnement autonome qui garantit aussi leur bonne visibilité. Et donc, il s'agit évidemment de mener une convention de services entre la Commune et chacun de ces établissements. Et là aussi, c'est une mesure de bonne gestion qui vise à mutualiser ce qu'on appelle les fonctions support. On ne va pas mettre un directeur financier à La Stella, à la Caisse des écoles alors qu'il y a une administration de fonctions support à la Ville. Et donc, c'est l'administration de la Ville qui est mise à disposition pour partie pour chacun de ces établissements et cela nous fait faire des économies extrêmement significatives de fonctionnement et les services de l'État saluent ses efforts. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. La délibération n°8 concernant cette convention pour l'établissement public Stellae. Qui est contre ? J'ai dit quoi ? 18 pardon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour c'est adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*OOOOOOOO*

## **Délibération n°19 – Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et le CCAS de La Trinité**

### **Monsieur le Maire :**

Délibération n°19 concernant le CCAS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*OOOOOOOO*

## **Délibération n°20 – Avenant à la convention de services entre la Ville de La Trinité et la Caisse des écoles**

### **Monsieur le Maire :**

Délibération n°20 concernant la Caisse des écoles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité et je vous remercie.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*OOOOOOOO*

## **Délibération n°21 – Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local Stellae**

### **Monsieur le Maire :**

Après l'ensemble de ces délibérations financières, nous allons passer à un ensemble de délibérations sur les ressources humaines parce que la Commune, comme toutes les collectivités est aussi un employeur et donc, il s'agit de délibérer là aussi selon des délibérations qui sont assez communes, c'est le cas de le dire. Et donc pour la délibération n°21, je passe la parole à madame la conseillère municipale en charge du personnel, Fabienne Bermond. Donnez-lui la parole s'il vous plaît, enfin un micro. Vous avez la parole.

**Madame Bermond :**

Merci monsieur le Maire. Donc, bonsoir à tous. Donc la première délibération que je vais présenter, c'est la délibération n°21 qui est sur la mise à jour du règlement intérieur qui garantit la conformité de nos pratiques et l'harmonisation des règles internes entre les différents établissements. Cette mise à jour permet de mettre notre règlement intérieur en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires. Nous sécurisons les droits des agents notamment en matière de régime indemnitaire et de reclassement. C'est une démarche d'amélioration continue de notre organisation.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame Bermond. Il y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je sou mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité. Ah pardon, 3 abstentions plus les pouvoirs. Voilà.

**Vote du Conseil :      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 5**

*BOBOBOBOBOBO*

**Délibération n°22 – Mise à jour du régime indemnitaire pour l'ensemble des emplois existants au sein de la commune**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°22, madame Bermond.

**Madame Bermond :**

Donc, celle-ci c'est pour la mise à jour du régime indemnitaire. Donc, cette évolution vise à adapter le régime indemnitaire aux responsabilités exercées et à renforcer l'attractivité de la collectivité. Nous faisons évoluer le régime indemnitaire pour mieux reconnaître les fonctions, l'engagement et les responsabilités. Ce dispositif repose sur deux piliers, une part liée aux fonctions et une part liée à la manière de servir. C'est un outil d'équité, de valorisation des agents.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :      Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*BOBOBOBOBOBO*

**Délibération n°23 – Mise à jour de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°23.

**Madame Bermond :**

Donc c'est la mise à jour de l'ISFE des policiers municipaux. Cette mesure permet de reconnaître l'engagement des policiers municipaux et d'assurer la cohérence du régime indemnitaire. Nous adaptons le régime indemnitaire de la police municipale au nouveau cadre national. Ce dispositif valorise l'engagement des agents sur le terrain. Nous maintenons notamment le régime indemnitaire pendant les 10 premiers jours de maladie.

**Monsieur le Maire :**

Merci. J'en profite, avant de donner la parole à monsieur Rolin, pour saluer et remercier l'action de nos policiers municipaux qui tous les jours sont dans notre commune pour défendre les Trinitaires comme une police de proximité en prenant des risques et donc, je les remercie. Certains sont dans la salle et monsieur Didier David en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de la sécurité, je salue aussi l'action que vous menez. Monsieur Rolin, vous avez la parole.

**Monsieur Rolin :**

Merci monsieur le Maire. Nous allons dans le même sens, nous votons naturellement en faveur de cette mesure considérant que le travail des policiers municipaux doit être rémunéré à sa juste valeur au regard de l'évolution de notre société et en particulier de la dégradation des conditions et la sécurité dans laquelle ils exercent à La Trinité. Nous tenons à remercier l'ensemble des forces de l'ordre dont l'engagement, le courage sont essentiels à la protection de nos concitoyens et à la réactivité des policiers municipaux de La Trinité qui sont très efficaces, monsieur le maire.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie monsieur Rolin et je vous rejoins tout à fait. Merci de cette intervention. J'en profite pour un point d'information parce que juste avant de rejoindre le Conseil municipal, j'ai reçu un appel du lieutenant qui commande la communauté de brigade de gendarmerie de La Trinité pour m'informer d'une intervention musclée qui a eu lieu au Chêne Vert. Mais heureusement, c'était plus de peur que de mal, puisque les gendarmes avaient reçu un appel concernant d'éventuels tirs au Chêne Vert, mais ce n'était qu'un pétard lancé par un jeune. Mais je le dis parce que les habitants, des Trinitaires ont pu voir des militaires surarmés et surprotégés et légitimement parce qu'il vaut mieux être prudent que l'inverse. Mais j'en profite pour le dire publiquement et rassurer éventuellement ceux qui auraient pu s'inquiéter de cette présence et je remercie aussi, comme j'ai remercié notre police municipale, les gendarmes, ces militaires de la République et peut-être pourrions-nous aussi associer à ce moment, la mémoire de ces deux militaires morts pour la France dans les opérations que notre pays mène au Moyen-Orient, puisque le Président de la République a annoncé cet après-midi la mort du deuxième militaire, celui qui était blessé et qui a perdu la vie et qui donc, rejoint la longue cohorte de ceux qui sont morts pour les armes de la France. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

Délibération n°24 – Revalorisation progressive du montant de la carte « ticket restaurant » à compter de 2027

Monsieur le Maire :

La délibération n°24, madame Bermond.

Madame Bermond :

Celle-ci c'est pour la revalorisation progressive des tickets restaurant qui s'inscrit dans une politique de soutien au pouvoir d'achat des agents. Nous poursuivons donc une trajectoire de soutien au pouvoir d'achat des agents. C'est une démarche responsable compatible avec nos équilibres financiers, donc en 2027, ils passeront à 9,25 €.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations sur les tickets restaurant de nos agents ? Il n'y en a pas. Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°25 – Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de Gestion pour la commune, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des écoles de la Trinité et l'établissement public local Stellae

Monsieur le Maire :

La délibération n°25.

Madame Bermond :

Donc celle-ci, c'est l'adhésion au contrat collectif de prévoyance qui renforce la protection sociale des agents dans une logique de solidarité et d'attractivité. Nous renfonçons donc la protection sociale de nos agents avec un contrat collectif obligatoire. Ce dispositif garantit jusqu'à 90 % du revenu en cas d'incapacité ou d'invalidité. La collectivité prend en charge au moins 50 % des cotisations.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

OBBOBBOBBOB

Délibération n°26 – Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville

Monsieur le Maire :

La délibération n°26.

Madame Bermond :

Donc c'est la mise à jour du tableau des emplois permanents qui permet d'adapter les effectifs aux besoins du service public et aux évolutions de la collectivité. Cette mise à jour permet d'adapter nos effectifs aux besoins réels des services. Nous accompagnons les évolutions de carrière et les mobilités internes. Nous structurons également l'organisation avec la création d'un poste de DGA.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 5

OBBOBBOBBOB

Délibération n°27 – Revalorisation - Recrutement d'emplois vacataires

Monsieur le Maire :

La délibération n°27.

Madame Bermond :

Donc, revalorisation et recrutement d'emplois vacataires. Cette mesure permet d'adapter nos moyens humains aux besoins ponctuels des services. Nous maintenons un dispositif souple pour répondre aux

besoins ponctuels du service public. Ces recrutements concernent notamment les activités scolaires, les événements et les élections. La rémunération est clarifiée et encadrée.

Monsieur le Maire :

Voilà et là peut-être un mot pour préciser qu'effectivement nous avons voulu progressivement déprécariser un certain nombre d'agents qui travaillaient pour la collectivité depuis longtemps. Et donc partout où un besoin existe, pérenne et que des agents rendent bien le service public, eh bien nous cherchons à les stagiairiser et ensuite à les titulariser pour qu'ils soient pleinement investis pour le bien public. Mais évidemment, il nous faut quand même continuer à utiliser des emplois vacataires parce que pour les missions de vacations du quotidien eh bien cela ne peut pas correspondre à des temps pleins. Pour illustration, nous avons à peu près 80 vacataires qui travaillent ponctuellement pour la collectivité, mais qui n'occupent que finalement six équivalents temps-pleins. Donc, il faut évidemment cette agilité dans un certain nombre de compétences que nous avons récupérées dans le champ de l'éducation. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5

XXXXXXXXXX

Délibération n°28 – Renouvellement des modalités d'attribution de véhicules de service, avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général de services pour 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°28.

Madame Bermond :

Donc attribut des véhicules de service et de fonction. Cette délibération encadre les modalités d'attribution des véhicules afin d'assurer une gestion claire et conforme. Nous encadrons les modalités d'attribution des véhicules de service dans un souci de transparence. Les véhicules sont strictement réservés aux besoins du service. L'attribution d'un véhicule de fonction au DGS répond à une nécessité absolue de service.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Oui, madame Birelli, vous avez la parole.

Madame Birelli :

Merci monsieur le Maire. Pourquoi cette délibération englobe-t-elle le remisage des véhicules de service des agents et l'octroi d'une voiture de fonction pour le DGS ? Cette formulation nous ligote. Nous nous opposons à ce privilège octroyé au DGS. Mais en votant contre cette délibération, nous sommes amenés à défavoriser les agents. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cette délibération soit reconsidérée et scindée.

Monsieur le Maire :

C'est tout à fait l'usage habituel, madame Birelli. Donc cette délibération est strictement la même que celle de l'année dernière. Il n'y a aucun privilège accordé au Directeur général des services qui est un fonctionnaire que je m'autorise à appeler le soir à 11h du soir, le matin à 5h du matin, le dimanche à 6h du matin, qui répond à tous les SMS. Non pas que je le harcèle, mais parce qu'il est pleinement conscient de la difficulté de sa tâche. C'est la raison pour laquelle il est si souvent au charbon, excusez-moi de cette expression triviale et c'est la raison pour laquelle il est le seul à bénéficier d'un véhicule de fonction. Cette délibération qui est la même que tous les ans, elle concerne le véhicule des astreintes, le véhicule du responsable des services techniques, le véhicule du responsable de la police municipale et le véhicule du Maire, ce qui est la même chose dans la commune depuis la nuit des temps. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets

au vote. Qui est contre ? Vous ne participez pas au vote ? D'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : **Pour : 28** **Contre : 0** **Abstention : 0**

*Mesdames Isabelle Martello, Oriana Birelli et monsieur Eric Rolin
Ne prennent pas part au vote*

CCCCCCCC

Délibération n°31 – Mise à jour - Détermination du nombre et élection des délégués du Conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire :

Alors, je vous propose parce que nous avons reçu une demande de madame Martello qui nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas siéger au conseil d'administration du CCAS. Et donc je vous propose, si le Conseil municipal est d'accord, que nous délibérions pour désigner une autre personne au nom de l'opposition au sein du conseil d'administration du CCAS. Et je vais donc faire voter le conseil municipal sur ce principe. Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour que nous rajoutions cette délibération à la demande de madame Martello. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Et donc le 2^{ème} vote concerne la désignation donc de madame Galiéra c'est bien ça ? Donc, nous proposons au Conseil municipal de désigner madame Galiéra au conseil d'administration du CCAS et je signale que je demande à la majorité de voter en faveur de cette candidature parce que je souhaite que l'opposition, non seulement soit représentée au CCAS, et bien entendu désigne son représentant. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Donc, nous félicitons notre collègue madame Galiéra, qui est absente aujourd'hui.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

CCCCCCCC

Délibération n°29 – Désignation d'un conseiller municipal correspondant défense

Monsieur le Maire :

La délibération n°29 concerne une autre belle désignation. J'évoquais tout à l'heure les armes de la France et donc, il nous faut désigner un conseiller municipal correspondant défense et évidemment dans notre Conseil municipal, l'un des plus expérimentés sans doute le plus expérimenté sur ces sujets bien entendu est monsieur Bisch et donc, je vous propose que monsieur Bisch soit désigné comme correspondant défense. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Désigné à l'unanimité. Donc, je félicite et je remercie Jacques Bisch pour son action de très grande qualité pour l'intérêt de la commune avec, chevillé au corps, les valeurs de la patrie.

Vote du Conseil : **Pour : 33** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Délibération n°30 – Communication du rapport d'activité et développement durable 2024 – Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur le Maire :

Alors la délibération n°30 concerne, je l'évoquais tout à l'heure, la communication du rapport d'activité et de développement durable de la métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2024. Alors, il m'appartient de le présenter brièvement en saluant l'action à mes côtés au sein du Conseil métropolitain de madame Emmanuelle Fernandez avec qui je siégerai aussi vendredi pour le prochain Conseil métropolitain et je le fais au sein de cette enceinte municipale, comme je l'ai fait en direct et au sein de l'enceinte du Conseil métropolitain, je félicite de façon républicaine le nouveau Président de la Métropole. Et effectivement dans les échanges que nous avons eus avant l'installation du Conseil métropolitain lorsque Eric Ciotti m'a appelé pour me demander d'être Vice-Président de la Métropole, cela n'était pas une évidence pour moi de l'accepter parce qu'il ne fait mystère à personne que nous ne partageons pas la même sensibilité politique. Mais le Président de la Métropole m'a fait savoir qu'il souhaitait une gouvernance métropolitaine qui soit entièrement déconnectée de tout engagement partisan, de toute dimension politicienne et nous avons réfléchi ensemble et il m'a proposé que les Maires des cinq communes les plus peuplées de la Métropole hors Nice que sont dans l'ordre : Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Vence, Carros et La Trinité, eh bien que ces cinq communes voient leur Maire être Vice-Président de droit de la Métropole, ce qui évidemment, m'oblige et me donne la responsabilité de représenter les Trinitaires dans cet exécutif métropolitain. Et lorsque nous avons réfléchi ensemble au contour de la délégation métropolitaine qu'il souhaitait me confier, j'ai voulu que ces contours de délégation soient vraiment concentrés sur les intérêts du territoire pour lesquels j'ai reçu la légitimité du vote par les Trinitaires et donc, le Président Ciotti m'a demandé de travailler sur le développement stratégique et économique de la Vallée du Paillon sur le périmètre de la ligne T5. Ce qui dit aussi l'intention du Président de la Métropole de travailler pour l'avancée de ce projet si important, si structurant qui est la ligne T5. Et donc évidemment, nous travaillerons en responsabilité. Je m'exprimerai comme je l'ai fait lors du premier Conseil métropolitain avec ma liberté de parole, ma conscience, mais en loyauté à l'institution, cet établissement public de coopération intercommunale qui regroupe les intérêts des communes et donc, des Maires des 51 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur avec comme objectif la défense de l'intérêt général et la défense du territoire qui nous rassemble. Le rapport d'activité de 2024 évidemment il est à disposition. C'est un long document que je n'aurai pas la prétention de résumer ou de synthétiser, mais qui reprend toutes les actions que la métropole mène et qui finalement fait écho à ce que nous venons d'évoquer, à ce que le Président de la Métropole, Éric Ciotti, a évoqué également. C'est que lorsque nous parlons de voirie, compétence métropolitaine, lorsque nous parlons de transport, lorsque nous parlons de gestion des eaux usées, lorsque nous parlons de collecte des déchets, toutes ces compétences métropolitaines, eh bien évidemment il n'y a pas une collecte des déchets de droite et une collecte des déchets de gauche. Il n'y a pas des trottoirs de gauche et des trottoirs de droite. Enfin, si physiquement et géographiquement, mais politiquement non. il n'y a pas de gestion des eaux usées de gauche ou de droite. Et donc sur toutes ces compétences et en matière de transport et en matière de tramway et en matière de bus et en matière de route, il n'y a pas une gestion qui serait précisément de gauche ou de droite. Cela ne veut pas dire que nous ne regardions pas ces choses chacun avec nos convictions, avec nos boussoles et moi avec la mienne et le Président de la Métropole et d'autres élus avec la leur. Mais nous saurons, je l'espère, trouver les voies de l'intérêt général pour l'action métropolitaine. En tout cas, c'est avec cette conviction et cette boussole que je travaillerai en responsabilité. Y a-t-il des observations ? Madame Birelli, vous avez la parole.

Madame Birelli :

Ce rapport date de 2024. Pouvez-vous nous donner les mises à jour sur les avancées du PPRI et du principe proposé pour ces espaces stratégiques de qualification qu'est la zone Anatole France ?

Monsieur le Maire :

Très bonne question. Je vous remercie madame Birelli. Effectivement cela permet d'évoquer des sujets que nous avons déjà régulièrement évoqués, mais que je peux mettre à jour. Donc comme vous le dites très bien, le PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondation qui structure finalement la vision que nous devons avoir du risque qui existe autour des cours d'eau de la commune a été prescrit, comme on dit, par le Préfet en 2020, c'est-à-dire la veille de la tempête Alex. Donc, évidemment le calendrier qu'avait décidé l'État puisque c'est l'État qui maîtrise ce calendrier, a été décalé par la tempête Alex. Mais la mise à jour du PPRI avance et nous disposons aujourd'hui des cartes d'aléas, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de l'évoquer dans cette assemblée, qui viennent renforcer encore l'analyse du risque par l'État sur l'inondabilité de notre territoire et qui dit qu'en cas de crue centennale, la crue qui arrive tous les siècles, eh bien notre commune serait soumise à de très fortes inondations, non pas tellement avec le cours principal du Paillon, contrairement à ce qu'on pourrait croire parce que la pénétrante notamment sert en partie de digue, mais plutôt sur le cours du Laghet. Si bien que si une crue centennale arrive, le Laghet déborde. La couverture du Laghet ne suffit pas à absorber et c'est toute la rive gauche du Paillon jusqu'au port de Nice qui se retrouve inondée. Et donc, tout cela évidemment va conduire, dès lors que le PPRI sera finalisé, à une adaptation aussi de notre Plan Local d'Urbanisme qui est prévu dans la réflexion où ces sujets sont déjà insérés dans la réflexion qui vont d'ailleurs diminuer encore la constructibilité dans beaucoup d'endroits à La Trinité. Et par ailleurs, j'ai demandé, mais je l'ai déjà exprimé je crois lors du dernier conseil municipal, eu égard à ce risque important sur le Laghet, j'ai demandé un nouveau rapport sur l'état de la couverture du Laghet parce qu'il existait un rapport daté de 2016, à l'époque où madame Martello était Première Adjointe, assez inquiétant sur l'état de la couverture.

Madame Martello :

Et c'était de ma faute ?

Monsieur le Maire :

Et donc, j'ai demandé à ce qu'on puisse.. Ah non, c'était pas de votre faute. Mais voilà, ce rapport n'a pas donné lieu et ensuite de toutes les façons, j'ai été Maire. Donc, ce rapport n'a pas donné lieu à des interventions si ce n'est une surveillance puisqu'il nécessitait une surveillance appuyée que j'avais demandé à renforcer dans le mandat entre 2020 et 2025. Mais par contre, j'ai voulu commander un nouveau rapport et nous aurons très bientôt, je l'espère, ce rapport sur l'état de cette couverture. Je dois vous dire que c'est un sujet qui m'inquiète au regard de l'avancée du PPRI. Le sujet par contre qui est particulièrement rassurant, c'est que les ponts qui existent notamment au niveau de Jacques Mollet, parce qu'en fait comme la couverture elle est linéaire, on ne distingue pas finalement le fait qu'il y ait une couverture qui a été faite il y a plusieurs décennies et puis il y a des ponts. Donc, quand on rejoint l'avenue Jacques Mollet ou quand on rejoint la place Jean Moulin ou quand on rejoint Auchan, on passe sur des ponts. Ceux-là sont solides manifestement, mais par contre la continuité de la couverture elle interroge et donc j'attends impatiemment ce rapport et nous prendrons toutes les mesures qu'il y aura lieu de prendre et peut-être d'investissement important, je l'évoquais lors du rapport d'orientations budgétaires. Donc, voilà pour le PPRI et vous avez madame Birelli aussi évoqué très précisément un autre sujet que je vous remercie d'évoquer qui est cet espace stratégique de requalification dont j'ai obtenu dans le mandat précédent le statut par le Préfet des Alpes-Maritimes. Il n'y a que deux espaces stratégiques de requalification dans notre département. L'un est tout à fait à l'ouest autour de Cannes et le deuxième, il est sur la zone Anatole France parce que j'avais fait valoir auprès du Préfet des Alpes-Maritimes, auprès du Président de la Métropole que sur cette zone Anatole France c'est plusieurs hectares qui symbolisent la tradition industrielle de notre territoire où ont travaillé des centaines et des centaines d'ouvriers, où existent encore des activités économiques. Il n'était pas imaginable qu'on puisse pour la nuit des temps, garder cette zone en zone rouge et considérer qu'on avait le droit de rien faire parce que des activités s'y exercent, mais des travaux ne peuvent pas s'y faire. Donc, nous avons obtenu ce statut qui d'une certaine manière est un statut dérogatoire d'espace stratégique de requalification qui acte le risque. Cela n'enlèvera rien au fait que la zone Anatole France restera en zone rouge, mais qui dit que si nous procédons à des aménagements, déblai, remblai, quand je dis nous, c'est évidemment avec les propriétaires puisque la quasi-totalité de la zone Anatole France est une propriété privée, à l'exception notamment des terrains qui ont été acquis par la Métropole pour accueillir le futur parking relais du tramway

qui sont évidemment une propriété publique et puis quelques autres espaces. Mais si nous arrivons à trouver l'équilibre économique pour des aménagements de déblai, remblai, eh bien nous ne pourrions pas augmenter le nombre de personnes soumises au risque sur la zone Anatole France. Il ne pourra pas y avoir de logement sur la zone Anatole France, contrairement à des projets du passé, là aussi auxquels je m'étais opposé et cette opposition a été confortée par le PPRI. Mais nous pourrions probablement consolider et rendre finalement régulières les activités économiques. Voilà, c'est un sujet particulièrement important et qui, vous l'avez compris, est au cœur de la délégation métropolitaine qui m'a été confiée puisque l'aménagement, quand on parle d'aménagement stratégique et économique de la vallée du Paillon autour de T5, eh bien c'est aussi de cela qu'on parle. Merci beaucoup madame Birelli. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, nous allons prendre acte parce qu'il ne s'agit pas de voter. Je précise que monsieur Bonnafoux ne prend pas part au vote puisqu'il est lui-même agent public métropolitain. Et donc nous prenons acte de ce rapport.

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

Donc je n'ai pas reçu de questions orales, ni écrites et donc nous arrivons au bout de l'ordre du jour. Nous allons peut-être, puisque c'est l'heure, pouvoir assister à la demi-finale de la Coupe de France où l'OGC Nice défendra ses couleurs face à Strasbourg. Et malgré une saison difficile, traditionnellement en Coupe de France, nos couleurs sont mieux défendues que dans d'autres compétitions. Bref, après cette parenthèse, merci à tous, merci à ceux qui nous ont écoutés, merci aux nombreux trinitaires qui étaient devant leur écran, plus nombreux qu'à l'habitude. Je les remercie, même si évidemment ces délibérations étaient un peu austères, nous en aurons d'autres sans doute de plus intéressantes. Bonne soirée à tous.

~~~~~

La séance est levée à 19h40

~~~~~

Lina BEN HAMIDA,

Secrétaire de séance.

Ladislav POLSKI,

Le Maire.

